



# Programme des Nations Unies pour l'environnement

UNEP/BUR/37/6  
7 septembre 1990

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS

---

## PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion du Bureau des Parties contractantes  
à la Convention pour la protection de la mer  
Méditerranée contre la pollution et aux  
Protocoles y relatifs

Rome, 6-7 septembre 1990

RAPPORT DE LA REUNION DU BUREAU  
DES PARTIES CONTRACTANTES A LA CONVENTION POUR LA  
PROTECTION DE LA MER MEDITERRANEE CONTRE LA  
POLLUTION ET AUX PROTOCOLES Y RELATIFS

### Ouverture de la réunion

1. La réunion a été déclarée ouverte par S.E. M. I. Butini, vice-président (Italie) qui présidait en l'absence de S.E. M. A. Ebeid, président du Bureau et à la demande de ce dernier. M. V. Mandl, vice-président (CEE), M. A. Demetropoulos, rapporteur (Chypre) et M. E. Eid (Egypte) étaient présents. Deux membres du Bureau étaient accompagnés de conseillers. Le Coordonnateur, M. Manos, représentait le secrétariat. M. I. Dharat faisait office de secrétaire de la réunion. La liste des participants figure à l'annexe I au présent rapport.

2. Dans sa déclaration liminaire, le président a souhaité la bienvenue à Rome aux membres du Bureau au nom du ministre des Affaires étrangères. Il a remarqué que la mer Méditerranée polarisait l'attention et a souligné l'importance de la coopération régionale.

3. Le représentant de l'Egypte a transmis au Bureau les vœux de M. Ebeid qui n'avait pas été en mesure de participer à la réunion par suite de la situation dans la région.

### Point 1 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour

4. L'ordre du jour proposé par le secrétariat (UNEP/BUR/37/1) et annoté sous la cote UNEP/BUR/37/2 a été adopté.

### Point 2 de l'ordre du jour - Rapport du Coordonnateur sur l'état d'avancement

5. Le Coordonnateur, M. A. Manos, a fait part aux participants des salutations du Directeur Exécutif, le Dr. Mostafa K. Tolba. Il a présenté le rapport contenu dans le document UNEP/BUR/37/3 et UNEP/BUR/37/3 Add.1 sur les activités menées depuis la réunion précédente du Bureau (Le Caire, 19-20 février 1990) ainsi que dans le document UNEP/BUR/37/5 distribué au cours de la réunion. Il a fourni des renseignements complémentaires sur les développements récents.

6. Le Bureau a été informé des commentaires sur le projet de protocole offshore soumis récemment par la France et par la Turquie et a décidé qu'une nouvelle réunion du Groupe de travail serait organisée avant la fin de l'année.

7. Le Bureau a exprimé sa satisfaction pour l'adhésion de l'Albanie à la Convention de Barcelone et aux protocoles y relatifs. Il est convenu que la contribution de l'Albanie au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée démarrerait à partir du 1er janvier 1991 au taux de 0,07 pour cent (soit 2.458 dollars E.U. en 1991) sur la base du barème des contributions au budget ordinaire des Nations Unies.

8. Le Coordonnateur a informé la réunion que le Maroc avait ratifié le Protocole ASP en août 1990. Une position révisée des signatures et ratifications a été distribuée au Bureau et figure à l'annexe II au présent rapport.

9. Le Bureau a pris note des rapports oraux présentés par les vice-présidents et il s'est félicité des progrès réalisés par les Etats côtiers de l'Adriatique et par la Commission de la CEE pour promouvoir l'instauration d'une coopération sous-régionale en matière d'environnement pour la protection de la mer Adriatique et de son littoral. Le secrétariat a été invité à continuer à fournir son appui technique aux pays membres riverains de l'Adriatique en vue de coordonner les activités environnementales au niveau sous-régional. Les vice-présidents ont été invités à poursuivre leurs contacts avec les autres parties intéressées afin de finaliser, de la manière la plus appropriée, l'accord officiel de la coopération environnementale connue sous le nom d'"Initiative de l'Adriatique".

10. Le Coordonnateur a informé le Bureau que les ministères de l'Environnement de l'URSS et de la Bulgarie avaient accepté la proposition du PNUE de mettre au point une convention régionale pour la Mer Noire. Le PNUE prévoyait de convoquer une consultation technique dès qu'un troisième pays riverain de la Mer Noire accepterait cette proposition.

11. Le Bureau a reconnu l'importance qu'il y avait à poursuivre les contacts entrepris avec les pays riverains de la Mer Noire en vue d'établir des relations de coopération avec le PAM. A cette fin, le secrétariat a été invité à explorer la possibilité d'inviter les pays de la rive nord de la Mer Noire à participer - le cas échéant - en qualité d'observateurs à la prochaine réunion des Parties contractantes en 1991. Le secrétariat a également été autorisé à répondre aux questions techniques concernant les activités du PAM qui pourraient lui être soumises par ces mêmes pays dans le cadre du Programme pour les mers régionales du PNUE. Les deux vice-présidents du Bureau ont été invités à poursuivre leurs contacts au niveau approprié avec les autorités des pays en question afin de promouvoir la coopération entre les pays de la Méditerranée et ceux de la Mer Noire en matière d'environnement.

12. Le représentant de la CEE a invité pour consultation le Coordonnateur à se rendre à Bruxelles pour discuter de la mise en oeuvre de la Charte de Nicosie et de l'utilisation de la contribution volontaire de la CEE. Les dates seront prochainement fixées.

13. Le Coordonnateur a attiré l'attention du Bureau sur les retards des réponses aux questionnaires sur les sources de pollution tellurique et a évoqué une offre faite par l'Association italienne des industries chimiques, en coopération avec les organisations correspondantes de France et d'Espagne, de coopérer à la mise en oeuvre de certains aspects du Protocole tellurique.

14. Le Bureau a pris note de la recommandation faite par le consultant en matière de communications qui a visité le Centre régional de Malte et s'est prononcé en faveur de l'amélioration de l'équipement.

15. Le représentant de l'Egypte a proposé que le secrétariat convoque un Groupe de travail sur les installations de déballastage en tenant compte des engagements contenus dans la Charte de Nicosie pour le financement de 20 installations de déballastage dans des ports méditerranéens choisis sur la base d'études objectives.

16. En ce qui concerne la recommandation de la dernière réunion conjointe des Comités techniques de réunir un Groupe de travail en 1991 avant la prochaine réunion des Parties contractantes pour examiner et définir les orientations futures du Plan Bleu, le Bureau a approuvé cette recommandation.

17. Le représentant de l'Egypte a invité le secrétariat à explorer avec un éditeur important en Egypte la possibilité de publier la version arabe du rapport du Plan Bleu.

18. Le représentant de l'Italie a confirmé l'intention de publier une version italienne du rapport du Plan Bleu.

19. Le Coordonnateur a informé le Bureau que le texte de l'accord entre la Tunisie et le PNUE relatif au statut juridique du CAR/ASP avait été de nouveau examiné et que sa signature était imminente. A cet égard, le représentant de l'Egypte a offert des possibilités d'accueil dans son pays pour toutes réunions que le Centre aurait à organiser.

20. Le Bureau a été informé que la Banque Mondiale avait approuvé une subvention de 330.000 dollars pour le projet de la baie de Kastella.

21. Le Coordonnateur a informé le Bureau que la première phase exploratoire du projet de Fuka (Egypte) était achevée et a demandé l'approbation du Bureau afin de dépenser 30.000 dollars en 1991 sur les économies du programme, pour développer la deuxième phase du projet. Le Bureau a donné son accord. Le représentant de l'Egypte a répété que son gouvernement attachait beaucoup d'importance au projet de Fuka et a fait part des contacts officiels en cours avec l'Italie en vue d'un appui bilatéral à ce projet.

22. Le Bureau a pris note de la mesure prise par le PNUE en matière de salaires pour le CAR/PAP (document UNEP/BUR/37/5), il en a approuvé l'extension jusqu'en septembre 1991 et a approuvé l'intention du secrétariat de présenter à la prochaine réunion du Bureau une étude complète sur les salaires des trois Centres d'activités régionales.

23. En matière d'information, le Coordonnateur a informé le Bureau d'une proposition récente de la Télévision italienne (RAI) soumise au PNUE de réaliser une série de programmes sur la Méditerranée. Le Bureau a reconnu l'importance de cette offre et a demandé au Coordonnateur d'assurer son suivi.

24. La position des contributions à la date du 7 août 1990 a été distribuée et figure à l'annexe III au présent rapport. Le représentant de l'Italie a confirmé l'engagement de son pays à verser la contribution pour 1990 et 1991 dès que possible.

25. Le Bureau a approuvé la proposition du Coordonnateur de reclasser les deux postes professionnels à l'Unité de Coordination, présentée dans le document UNEP/BUR/37/3/Add.1, à condition qu'au moment où ces postes deviendraient vacants, le recrutement fût effectué à leur niveau actuel de P.4 - P.5.

26. Le Bureau a été informé que le bail du bureau de l'Unité de Coordination à Athènes pourrait ne pas être renouvelé à la fin de 1991 et à invité le pays hôte à fournir les locaux nécessaires.

27. A l'issue de la discussion sur ce point de l'ordre du jour, le Bureau a pris note du rapport figurant dans le document UNEP/BUR/37/3, y compris les annexes I, II, III et IV, ainsi que des observations complémentaires fournies oralement par le Coordonnateur.

Point 3 de l'ordre du jour - Contribution des Etats côtiers méditerranéens à la Conférence 1992 des Nations Unies sur l'environnement et le développement

28. Le Coordonnateur a présenté le document UNEP/BUR/37/4 intitulé "Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement" et a informé le Bureau des conclusions de la deuxième session du Comité Préparatoire (Nairobi, 6-31 août 1990) à propos des mers régionales et des zones côtières. Le représentant de l'Italie a fourni un supplément d'information et a récapitulé toutes les décisions principales du Comité.

29. Le Bureau a examiné en détail la préparation et le contenu du rapport que devait préparer le secrétariat à la suite des recommandations des Parties contractantes.

30. Le représentant de l'Egypte a suggéré que le secrétariat contacte les Parties contractantes le plus tôt possible en vue d'obtenir leurs suggestions et contributions pour ce rapport.

31. Le représentant de la CEE a appuyé la proposition du secrétariat et a fait mention à cet égard du paragraphe 8 de la Charte de Nicosie qui avait décidé de "présenter une proposition sous-régionale commune à la Conférence de 1992".

32. Le Coordonnateur a pris note des observations faites et a modifié le calendrier présenté dans le document UNEP/BUR/37/4 comme indiqué ci-dessous:

- Demande urgente aux Parties contractantes de transmettre leurs observations sept. 1990
- Préparation du rapport méditerranéen oct./nov. 1990
- Distribution aux Parties contractantes 1er déc. 1990
- Date limite d'envoi à l'Unité de coordination des observations écrites sur le texte 31 déc. 1991

- Réunion pour l'examen et l'adoption de la version finale du rapport méditerranéen 16-18 janv.1991
- Examen par le Bureau 6 -7 févr.1991
- Transmission du rapport méditerranéen par le Directeur exécutif du PNUE au Secrétaire général de la Conférence 15 mars 1991
- Deuxième session du Comité préparatoire 18 mars 1991-  
2 avril 1991

33. Le Bureau a approuvé le calendrier révisé.

Point 4 de l'ordre du jour - Date et lieu de la prochaine réunion du Bureau

34. Le vice-président représentant la CEE a reconfirmé son invitation au Bureau de tenir sa prochaine réunion à Bruxelles. Le Bureau a accepté la proposition et décidé de tenir sa prochaine réunion à Bruxelles les 6 et 7 février 1991.

Point 5 de l'ordre du jour - Questions diverses

35. Le représentant de l'Italie a informé le Bureau de l'offre faite par le Comité des célébrations du 500ème anniversaire de la découverte de l'Amérique d'organiser à Gênes, en juin 1991, une réunion des Etats méditerranéens et des Caraïbes. L'objet de la réunion est de comparer leurs approches respectives pour la protection de la mer et des zones côtières et de promouvoir à l'avenir des échanges techniques. Le représentant de l'Egypte a soutenu la proposition et le Coordonnateur a remercié l'Italie au nom du PNUE qui appuiera cette initiative par ses bureaux pour les Caraïbes et pour la Méditerranée.

36. Le Bureau a noté avec satisfaction que, conformément au souhait qu'il avait formulé à sa réunion du Caire, le PAM a été invité en qualité d'observateur à la réunion sur la Méditerranée organisée à Palma de Majorque, Espagne (24 septembre - 19 octobre 1990) dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Le représentant de l'Italie a informé le Bureau que d'autres Etats côtiers méditerranéens non signataires de l'Acte final d'Helsinki avaient été invités à la réunion de Palma en qualité d'observateurs. Il a souligné que la CSCE serait une instance appropriée pour promouvoir la coopération entre les pays de la Méditerranée et ceux de la mer Noire.

Point 6 de l'ordre du jour - Adoption du rapport de la réunion

37. Le Bureau a adopté son rapport le 7 septembre 1990.

38. En adoptant le rapport, le Bureau a exprimé sa gratitude au gouvernement italien pour avoir accueilli cette réunion à Rome et il l'a remercié des facilités et de l'hospitalité offertes à cette occasion.

ANNEX I  
ANNEXE I

List of Participants  
Liste des Participants

EGYPT  
EGYPTE

Mr. Elmohamady Eid  
Egyptian Environmental Affairs Agency

11, Hassan Sabry Street  
Zamalek  
Cairo, Egypt

Tel. No.: 355 0164  
Tlx No.: 93794 WAZRA UN  
Fax No.: 342 0768

ITALY  
ITALIE

H.E. Mr. Ivo Butini  
Undersecretary of State for Foreign  
Affairs  
Ministry of Foreign Affairs  
Piazzale della Farnesina 1  
Rome  
Italy

Tel. No.: 369 11  
Tlx No.: 43-610429 MEEENG I  
Fax No.: 369 13644

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY  
COMMUNAUTE ECONOMIQUE  
EUROPEENNE

Mr. Vladimiro Mandl  
Chef de Division  
Direction Générale de l'Environnement,  
Protection Civile et de la Sécurité  
nucléaire  
Commission des Communautés Européennes  
200, rue de la Loi  
1049 Bruxelles  
Belgique

Tel. No.: (32) 2 235 42 49  
Tlx No.: 46-21877 COMEU B  
Fax No.: (32) 2 236 06 26

CYPRUS  
CHYPRE

Mr. Andreas D. Demetropoulos  
Director  
Department of Fisheries  
Ministry of Agriculture and Natural  
Resources  
13, Aeolou Str.  
Nicosia  
Cyprus

Tel. No.: 303 279  
Tlx No.: 605-4660 MINAGRI CY  
Fax No.: (2) 365755

Advisers  
Conseillers

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY  
COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

M. Jacques Vaccarezza  
Administrateur Principal  
Direction Générale Environnement  
Sécurité Nucléaire et Protection  
Civile  
Commission des Communautés  
Européennes  
Rue de la Loi 200  
B-1049 Bruxelles  
Belgique

Tel. No. : (32) (2) 235 5108  
Tlx. No. : 46-21877 COMEU B  
Cable : COMEUR BRUXELLES  
Fax No. : (32) (2) 236 0626  
/ 235

ITALY  
ITALIE

Cons. P. Casardi  
Undersecretariat of State for  
Foreign Affairs  
Ministry of Foreign Affairs  
Piazzale della Farnesina 1  
Rome  
Italy

Tel. No.: 369 11  
Tlx No.: 43-610429 MEEENG I  
Fax No.: 369 13644

Ass.Comm.le Sig.ra M. Salvatori  
Undersecretariat of State for Foreign  
Affairs  
Ministry of Foreign Affairs  
Piazzale della Farnesina 1  
Rome  
Italy

Tel. No.: 369 11  
Tlx No.: 43-610429 MEEENG I  
Fax No.: 369 13644

Dr. G. Pepe  
Undersecretariat of State for Foreign  
Affairs  
Ministry of Foreign Affairs  
Piazzale della Farnesina 1  
Rome  
Italy

Tel. No.: 369 11  
Tlx No.: 43-610429 MEEENG I  
Fax No.: 369 13644

Mr. A. Tarelli  
Minister Plenipotentiary  
General Direction of Economic Affairs  
Ministry of Foreign Affairs  
Piazzale della Farnesina 1  
Rome  
Italy

Tel. No.: 396 6339  
Tlx No.: 43-610429 MEEENG I  
Fax No.: 369 13644

Ambassador G. Reitano  
Ministry of Foreign Affairs  
Piazzale della Farnesina 1  
Rome  
Italy

Tel. No.: 36911

Ambassador A. Catalano  
Ministry of Foreign Affairs  
Piazzale della Farnesina 1  
Rome  
Italy

Tel. No.: 36911

Ambassador G. Garaguso  
Ministry of the Environment  
Piazza Venezia 11  
00187 Rome  
Italy

Tel. No.: 675 93212

Dr. R. Grimaldi  
Ispettorato Centrale per la  
Difesa del Mare  
Ministry of Mercantile Marine  
Viale Asia EUR  
Roma  
Italy

Tel. No.: 590 84448  
Tlx No.: 614 103 DIFMAR I  
Fax No.: 590 84111

Ms Patrizia Marchitelli  
Ministry of Foreign Affairs  
Piazzale della Farnesina 1  
Rome  
Italy

Tel. No.: 396 6339  
Tlx No.: 43-610429 MEEENG I  
Fax No.: 369 13644

Prof. L. Villa  
Istituto Superiore Sanita  
Viale Regina Elena, 299  
00161 Roma  
Italy

Tel. No.: 4990 - ext. 369  
Tlx No.: 610071 ISTSAN I  
Fax No.: 495 7621

Ing. G. Gaudiosi  
ENEA - Dipartimento Fonti  
Alternative Rinnovabili  
Risparmio Energetico  
Capo, Gestione Iniziative  
Eoliche NEI P.V.S.  
C.R.E. Casaccia  
S.P. Anguillarese 301  
00100 Roma  
Italia

Tel. No.: 3048 - 3994

Dr.ssa Monassi  
Ministry of Mercantile Marine  
Ispettorato Centrale  
Viale Asia - EUR  
Rome  
Italy

Tel. No.: 590 84448  
Tlx No.: 614 103 DIFMAR I  
Fax No.: 590 84 111

Dr.ssa R. Braganza  
ICRAP  
Ministry of Mercantile Marine  
Viale Asia - EUR  
Rome  
Italy

Tel. No.: 590 84448  
Tlx No.: 614 103 DIFMAR I  
Fax No.: 590 84 111

CO-ORDINATING UNIT FOR  
THE MEDITERRANEAN ACTION  
PLAN

Mr. Aldo Manos  
Co-ordinator

Mr. Ibrahim Dharat  
Programme Officer

P.O. Box 18019  
48, Vassileos Konstantinou Avenue  
116 10 Athens, Greece

Tel. No.: 7244536  
Tlx No.: 22-2611 MEDU GR  
Fax No.: 7291160

STATUS OF SIGNATURES AND RATIFICATIONS OF THE CONVENTION FOR THE PROTECTION OF THE MEDITERRANEAN SEA AGAINST POLLUTION AND ITS RELATED PROTOCOLS  
Status as at 7 August 1990

	Convention(1)		Dumping(2)		Emergency(3)		Land-Based Sources(4)		Specially Protected Areas(5)	
	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albania	--	29 Jun 90/AC	--	29 Jun 90/AC	--	29 Jun 90/AC	--	30 May 90/AC	--	30 May 90/AC
Algeria	--	16 Feb 81/AC	--	16 Mar 81/AC	--	16 Mar 81/AC	--	2 May 83/AC	--	16 May 85/AC
Cyprus	16 Feb 76	19 Nov 79	16 Feb 76	19 Nov 79	16 Feb 76	19 Nov 79	17 May 80	28 Jun 88/AC	--	28 Jun 88/AC
Egypt	16 Feb 76	24 Aug 78/AP	16 Feb 76	24 Aug 78/AP	16 Feb 76	24 Aug 78/AP	--	18 May 83/AC	16 Feb 83	8 Jul 83
France	16 Feb 76	11 Mar 78/AP-R	16 Feb 76	11 Mar 78/AP-R	16 Feb 76	11 Mar 78/AP-R	17 May 80	13 Jul 82/AP-R	3 Apr 82	2 Sep 86/AP-R
Greece	16 Feb 76	3 Jan 79	11 Feb 77	3 Jan 79	16 Feb 76	3 Jan 79	17 May 80	26 Jan 87	3 Apr 82	26 Jan 87
Israel	16 Feb 76	3 Mar 78	16 Feb 76	1 Mar 84	16 Feb 76	3 Mar 78	17 May 80	--	3 Apr 82	28 Oct 87
Italy	16 Feb 76	3 Feb 79	16 Feb 76	3 Feb 79	16 Feb 76	3 Feb 79	17 May 80	4 Jul 85	3 Apr 82	4 Jul 85
Lebanon	16 Feb 76	8 Nov 77/AC	16 Feb 76	8 Nov 77/AC	16 Feb 76	8 Nov 77/AC	17 May 80	--	--	--
Libya	31 Jan 77	31 Jan 79	31 Jan 77	31 Jan 79	31 Jan 77	31 Jan 79	17 May 80	6 Jun 89/AP	--	6 Jun 89/AP
Malta	16 Feb 76	30 Dec 77	16 Feb 76	30 Dec 77	16 Feb 76	30 Dec 77	17 May 80	2 Mar 89	3 Apr 82	11 Jan 88
Monaco	16 Feb 76	20 Sep 77	16 Feb 76	20 Sep 77	16 Feb 76	20 Sep 77	17 May 80	12 Jan 83	3 Apr 82	29 May 89/R
Morocco	16 Feb 76	15 Jan 80	16 Feb 76	15 Jan 80	16 Feb 76	15 Jan 80	17 May 80	9 Feb 87	2 Apr 83	--
Spain	16 Feb 76	17 Dec 76	16 Feb 76	17 Dec 76	16 Feb 76	17 Dec 76	17 May 80	6 Jun 84	3 Apr 82	22 Dec 87
Syria	--	26 Dec 78/AC-R	--	26 Dec 78/AC	--	26 Dec 78/AC	--	--	--	--
Tunisia	25 May 76	30 Jul 77	25 May 76	30 Jul 77	25 May 76	30 Jul 77	17 May 80	29 Oct 81	3 Apr 82	26 May 83/R
Turkey	16 Feb 76	6 Apr 81	16 Feb 76	6 Apr 81	16 Feb 76	6 Apr 81	--	21 Feb 83/AC	--	6 Nov 86/AC-R
Yugoslavia	15 Sep 76	13 Jan 78	15 Sep 76	13 Jan 78	15 Sep 76	13 Jan 78	--	16 Apr 90	30 Mar 83	21 Feb 86
EEC	13 Sep 76	16 Mar 78/AP	13 Sep 76	16 Mar 78/AP	13 Sep 76	12 Aug 81/AP	17 May 80	7 Oct 83/AP	30 Mar 83	30 Jun 84/AP

1- Convention for the protection of the Mediterranean sea against pollution  
Adopted (Barcelona): 16 February 1976  
Entry into force: 12 February 1978

2- The Protocol for the prevention of pollution of the Mediterranean Sea by dumping from ships and aircraft  
Adopted (Barcelona): 16 February 1976  
Entry into force: 12 February 1978

3- The Protocol concerning co-operation in combating pollution of the Mediterranean Sea by oil and other harmful substances in cases of emergency  
Adopted (Barcelona): 16 February 1976  
Entry into force: 12 February 1978

4- The Protocol for the protection of the Mediterranean Sea against pollution from land-based sources  
Adopted (Athens): 17 May 1980  
Entry into force: 17 June 1983

5- The Protocol concerning Mediterranean Specially Protected Areas  
Adopted (Geneva): 3 April 1982  
Entry into force: 23 March 1986

Regional Trust Fund  
for the Protection of the Mediterranean Sea Against Pollution  
Status of Contributions as at 17 August 1990  
(in United States Dollars)

COUNTRIES	Unpaid pledges as at 31 Dec. 1989	Adjustments for prior years	Pledges for 1990	Pledges for 1991	Collections during 1990 for prior years	Collections in 1990 for 1990 & future years	Unpaid pledges for 1990 and prior years	Unpaid Pledges for 1991
Algeria	32,342.66	-	35,116	36,872	16,495.64	-	50,963.02	36,872.00
Cyprus	(1,444.81)	-	4,683	4,917	-	-	3,238.82	4,917.00
Egypt	22,920.66	-	16,389	17,208	22,920.66	-	16,389.00	17,208.00
France	588,658.97	-	1,266,800	1,330,140	588,658.97	1,266,800.00	-	1,330,140.00
Greece	-	-	93,640	98,322	-	-	93,640.00	98,322.00
Israel	75,576.32	-	49,163	51,621	75,576.32	24,550.00	24,613.00	51,621.00
Italy	1,644,861.52	(1.52)	1,003,440	1,053,612	1,644,860	-	1,003,440.00	1,053,612.00
Lebanon	24,353.29	-	2,342	2,459	-	-	26,695.29	2,459.00
Libyan Arab Jamahiriya	109,010.80	-	65,549	68,826	-	-	174,559.80	68,826.00
Malta	2,949.90	-	2,342	2,459	2,949.90	2,342.00	-	2,459.00
Monaco	10.00	-	2,342	2,459	-	4,684.00	-	127.00
Morocco	16,416.17	-	9,365	9,833	16,416.17	9,365.00	-	9,833.00
Spain	-	-	500,054	525,057	-	-	500,054.00	525,057.00
Syrian Arab Republic	3,762.31	-	9,365	9,833	-	-	13,127.31	9,833.00
Tunisia	9,911.65	-	7,025	7,376	9,820.00	-	7,116.65	7,376.00
Turkey	(111,043.45)	36,127.45	74,916	78,662	-	-	-	78,662.00
Yugoslavia	121,762.40	-	107,690	113,075	-	-	229,452.40	113,075.00
European Economic Community pledge	-	-	83,340	87,507 1/	-	83,340.00	-	87,507.00
EEC Voluntary	-	-	586,708	-	-	586,708.00	-	-
<b>Total</b>	<b>2,540,049.02</b>	<b>36,125.93</b>	<b>3,920,269</b>	<b>3,500,238</b>	<b>2,377,697.66</b>	<b>1,977,789.00</b>	<b>2,143,289.29</b>	<b>3,497,906.00</b>

1/ In addition, the EEC intends to contribute a voluntary contribution of US \$582,541 for 1991.

Total collections during 1990 as at 17 August 1990 US \$4,355,486.66.